



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de
la CAGB le :
01/02/13

**Séance du jeudi 24 janvier 2013
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle 101**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 24/01/2013 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 29/11/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Alain BLESSEMAILLE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 29 novembre 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier 2013)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts, déposées en matière d'habitat par la Mutualité Française du Doubs et Habitat 25, pour un montant total de 2 531 841 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques - 2013-2016

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques pour les années 2013-2016,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché qui en découle ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes - Prestations de lavage de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

↳ R 1.1.8 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour l'entretien des espaces verts - 2013-2017

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour l'entretien des espaces verts pour les années 2013-2017,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice Président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché qui en découle ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Renouvellement au poste de Directeur de la Communication au sein de la Direction Communication (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de Directeur de la Communication à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de Directeur de l'Economie, Emploi et Aménagement (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de Directeur de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de Chargé du système d'information au sein de la Direction Gestion des Déchets (catégorie B)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé du système d'information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Commission Administrative Paritaire - Promotions Internes

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur :

- la création des grades énumérés dans la délibération,
- la suppression des anciens grades à la date de titularisation de l'agent,
- la modification en conséquence de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Zone des Marnières - Fin des engagements avec SEGECE et signature d'un contrat d'étude avec la SPL Territoire 25

MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la fin du traité de concession et des engagements entre SEGECE et le Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur le principe de la réalisation d'une étude de définition et de montage sur la zone des Marnières,
- se prononce favorablement sur la proposition d'intervention de la SPL Territoire 25 pour la réalisation de l'étude précitée,
- se prononce favorablement sur le contrat d'étude à conclure avec la SPL Territoire 25,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat d'étude,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la zone des Marnières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

3.2 - Club FACE - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'action « Groupement d'Employeurs Interprofessionnel » mise en œuvre par le Club FACE à hauteur de 10 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 24 janvier 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2.
Le rapport 1.1.3 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 0.1), M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Eric ALAUZET, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.8)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Roland DEMESMAY

Secrétaire de séance : M. Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : J.J. DEMONET, R. DEMESMAY (jusqu'au 0.1)

Mandataires : J.C. ROY, J.P. TAILLARD (jusqu'au 0.1)

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 24 janvier 2013

Au Grand Besançon

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Bureau
Séance du jeudi 24 janvier 2013

- : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 29 novembre 2012

M. BAULIEU.- Je vous propose de commencer les travaux, si vous voulez bien suspendre les conversations, à défaut d'écouter. Je déclare la séance ouverte.

Je cherche un volontaire pour le secrétariat. Alain BLESSEMAILLE ? Merci beaucoup. Il n'y a pas de problème avec le quorum. Y a-t-il des pouvoirs pour le Bureau ? Il y en a : Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY, et Roland DEMESMAY à Jean-Pierre TAILLARD. C'est noté. Nous devons approuver le procès-verbal de la séance du Bureau du 29 novembre 2012. Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas. Il est donc validé, je vous en remercie.

Examen du rapport n°02 qui sera soumis au vote du Conseil de Communauté
Information sur la 1^{ère} facturation de la Redevance Incitative et
sur la réforme des Collectivités Territoriales

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier 2013)

M. BAULIEU.- Il s'agit d'apporter deux garanties d'emprunt concernant la Mutualité Française du Doubs et Habitat 25. Nous avons les garanties sur le bilan « énergie ».

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes
entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques - 2013-2016

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un renouvellement.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes -
Prestations de lavage de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

M. BAULIEU.- C'est nouveau. La proposition a été largement faite. Une Commune avait répondu favorablement. Il ne faut pas intégrer Montfaucon dedans.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que personne n'est intéressé ici ?

M. BAULIEU.- OK. Donc, cela reste entre la Ville et la CAGB, mais on n'intègre pas la Ville de Montfaucon.

M. CONTOZ.- Il y a un quiproquo sur la formulation.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut peut-être le retirer, le reformuler mieux, et le représenter une autre fois. Que voulais-tu ?

M. CONTOZ.- Ce marché est un marché soit de fournitures, soit d'achat, soit de lavage. En réalité, depuis des années, une société dijonnaise nous fournit le mardi des vêtements neufs et propres, et elle les prend. Cependant, nous ne sommes pas propriétaires des vêtements.

M. BAULIEU.- C'est un autre système.

M. DEMILLIER.- Pour faire un groupement de commandes, il faut que la Ville et l'Agglo aient une prestation et un besoin similaires.

M. LE PRÉSIDENT.- La Ville ne le fait pas, donc cela ne va pas. Donc, on retire.

M. BAULIEU.- Il est peut-être difficile de rapprocher les options dans le même marché.

M. DEMILLIER.- On peut peut-être donner un coup de main à la Ville de Montfaucon pour la séparation de ce marché.

M. BAULIEU.- OK. On retire donc ce rapport.

***Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté***

Rapport n°1.1.8 - Convention constitutive d'un groupement de commandes
entre la CAGB et la Ville de Besançon pour l'entretien des espaces verts

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un renouvellement. Il faut le valider pour reconduire un dispositif existant, à défaut de quoi nous serions un peu démunis. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2012.

Pas d'observation particulière ? Ce rapport est donc adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Il s'agit de différents contrats d'agents non titulaires, qui arriveront prochainement à échéance à la Direction Communication, et à la Direction Économie, Emploi et Aménagement, et qu'il faut reconduire. De plus, suite à la mobilité d'un agent à la Direction Gestion des Déchets, il s'agit de recruter une personne chargée du suivi du système d'informations. Parce que cela résulte de l'opération de recrutement, il s'agit de recruter un non titulaire. Donc, pour le renouvellement de contrat, il s'agit donc du Directeur de la Communication, de la Directrice de l'Économie, Emploi et Aménagement ; et pour le recrutement, un chargé de suivi du système d'informations au sein de la Direction Gestion des Déchets en contractuel. Ce sont deux reconductions et une création.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

M. BAULIEU.- Suite aux décisions de la CAP, nous avons fait six propositions, dont quatre ont été validées. On propose que soient créés certaines personnes, et d'autres supprimés. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

**Examen des rapports des Commissions n°01 (Ressources humaines), n°05 et n°02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

**Rapport n°3.1 - Zone des Marnières - Fin des engagements avec Ségécé
et signature d'un contrat d'études avec la SPL Territoire 25**

M. MARTIN.- Je vous propose de prendre le tramway pour aller dans la magnifique zone d'activités commerciales des Marnières. J'imagine après 2015, bien évidemment. Nous allons parler du désengagement de Ségécé.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas un désengagement, mais la fin de l'engagement, ce qui n'est pas la même chose.

M. MARTIN.- Tout à fait. Il s'agit donc de la fin de l'engagement. En septembre 2008, nous avons signé un traité de concession pour un projet d'aménagement de cette zone. Ce projet était normalement ambitieux, avec notamment un bilan global économique équilibré. Malheureusement, la crise économique est passée par là. Donc, c'est un élément à prendre en compte. De plus, il y a eu un changement d'interlocuteur. En effet, nous avons démarré le dossier avec quelqu'un qui connaissait bien la région, Monsieur BRISSON ; son successeur la connaissait moins bien. Il a donc repris tout le dossier à la base. Nous avons accepté 7 avenants pour tenter de mener à bien ce projet. Il faut noter également que les négociations d'acquisition de terrain menées par Ségécé ont trainé en longueur, de telle façon qu'elles ont laissé tout loisir aux vendeurs potentiels de faire monter les enchères à leur guise, rendant les transactions souvent très délicates. Enfin, et c'est le plus important, on doit faire face au désaccord sur le prix d'acquisition du terrain avec Carrefour et le blocage de l'extension de la galerie marchande par la faute d'une copropriétaire qui refuse de voter pour, alors même qu'elle détient 7 m² de surface commerciale, soit 0,09 % des surfaces commerciales existantes. Donc, elle bloque le projet. Ces deux conditions suspensives n'ayant pas été levées au 31 décembre 2012, le traité de concession est devenu caduc au 1^{er} janvier 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce ne sont même pas 7 m² de surface, mais 7 m de vitrine.

M. MARTIN.- Lors d'une réunion courant décembre à Paris avec le Président, nous avons rencontré les responsables de Ségécé/Carrefour pour imaginer la suite. Ségécé nous avait alors annoncé qu'ils abandonneraient le projet. En effet, ils ont été repris par une société américaine qui a changé d'orientation. Donc, ils ont revu leur copie. Carrefour, pour sa part, nous indiquait sa vraie volonté de poursuivre ce projet aux côtés de la CAGB. Une réunion est d'ailleurs prévue demain, au cours de laquelle ils devraient présenter aux services leur projet, car ils nous avaient indiqué être prêts à se comporter comme aménageurs sur la partie du terrain dont ils sont propriétaires. Cependant, le Président a bien dit qu'il s'agissait de la partie la plus facile, et que c'était un aménagement global ou rien. Donc, nous attendons demain après-midi pour en savoir plus. Carrefour nous a par contre assuré qu'ils mettraient tout en œuvre pour débloquer la situation de la copropriétaire le plus rapidement possible, et à défaut, des travaux de rénovation du centre commercial actuel seront engagés pour l'arrivée du tramway. Quoi qu'il en soit, nous devons relancer ce projet indispensable pour le rééquilibrage des pôles commerciaux dans le Grand Besançon, pour la restructuration de cet espace urbain qui mérite une requalification profonde et la valorisation de l'arrivée du tramway.

Pour ce faire, nous vous proposons de confier à la SPL Territoire 25 une étude dont l'objet serait de nous accompagner dans la redéfinition du projet d'aménagement de la ZAC des Marnières, par la réalisation d'une étude de marché, et de programmation se posant la question de savoir si une création de 33 000 à 36 000 m² de surface commerciale nouvelle est toujours en adéquation avec le contexte économique local, la capacité d'absorption du marché local, les stratégies de développement des enseignes avec notamment la montée en puissance du e-commerce, et l'arrivée du Tramway qui pourrait générer des activités complémentaires de loisirs, de culture, voire d'habitat. Autant d'éléments à prendre en compte, avec une analyse des raisons de l'échec de la première concession d'aménagement.

La SPL Territoire 25 devra également définir une enveloppe financière prévisionnelle d'opérations, et la confronter avec les recettes prévisionnelles qu'une telle opération pourrait générer pour un aménageur.

Ce scénario financier devra prendre en compte :

- les contraintes physiques du projet (coût du foncier, contraintes techniques, etc.),
- les exigences de rentabilité des opérateurs commerciaux,
- les références du marché immobilier commercial local,
- les marges de manœuvre financières des enseignes.

Au vu de ces éléments financiers, il conviendra de déterminer quelle procédure d'urbanisme et quelles modalités de réalisation de l'opération seront les mieux adaptées, sachant que nous avons déjà des appels du pied de certains aménageurs. Pour réaliser ce travail, la SPL Territoire 25 nous a fait une proposition de prestation pour un coût global de 72 590 € HT, sachant qu'elle pourra en sous-traiter une partie. La durée du contrat est prévue pour huit mois, avec le lancement début février, pour un rendu à l'automne, dans le respect du calendrier prévisionnel que vous avez dans votre rapport. De plus, vous trouverez dans le rapport annexe le projet de contrat d'études entre la SPL et la CAGB qui explique dans le détail ce que j'ai essayé de vous résumer en quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Je crois que la situation est assez claire. Géant Casino et Carrefour se sont battus pour ce site. En effet, c'est un site à fort potentiel de développement, mais c'était en 2005 ou 2006. Ensuite, est arrivée l'année 2008. Entre temps, il y a eu beaucoup de réticences, entre autres de la part de la galerie commerciale, où cela a traîné. En fait, Ségécé acceptait de prendre en charge le développement à condition que Carrefour s'agrandisse. Le problème de Carrefour, c'est qu'une dame, probablement fort sympathique, possède 0,09 % des parts et elle a tout bloqué. Pendant un an ou deux, ils nous ont dit qu'il n'y avait pas de problème, que c'était un abus de position minoritaire. En fait, ils ont bien analysé la chose, ils ont des bataillons d'avocats et ne prennent aucun risque. Donc, dans la mesure où elle a bloqué l'ensemble, on a pris du retard. Il faut savoir que pour ses 7 m linéaires, ils lui offraient un prix complètement fou, peut-être quatre ou cinq fois sa valeur. On a dit « stop », parce que cela faisait exploser le dispositif. Eux ne pouvant pas garantir la mise en place de leur projet, Ségécé a dit qu'ils n'étaient plus d'accord. Entre temps, la crise est arrivée. Ensuite, ils ont été rachetés par un fonds de pension américain qui, tant qu'il n'a pas de taux de rentabilité à deux chiffres, n'est plus intéressé. Nous avons fait 8 avenants, sauf qu'ils n'ont jamais signé le 8^{ème}. Je suis allé les rencontrer avec le secrétaire. Nous avons vu cela au plus haut niveau. En effet, nous avons rencontré Laurent MOREL, le Président de Ségécé, et Jérôme BÉDIER, le Secrétaire Général du groupe Carrefour. Nous leur avons demandé ce qu'ils allaient faire. Cela faisait bien six ou huit mois qu'ils se lançaient la responsabilité à l'un à l'autre, ils n'avaient pas reçu les courriers, ou il manquait une virgule. Nous leur avons dit : « maintenant, cela suffit ».

Nous avons fait une autre analyse. Aujourd'hui, comme tu le dis, il y a le e-commerce. Certains modes d'achat ont changé. C'est pour cette raison que les gens de Carrefour là-bas se sont peut-être complètement mis le doigt dans l'œil. Ils vont peut-être se retrouver avec un réaménagement de leur magasin qui va leur coûter quelque chose, alors qu'auparavant, c'était l'opération qui prenait tout en charge. Donc, je ne suis pas sûr que ceux qui nous ont ennuyés là-bas vont y gagner grand-chose. De notre côté, on va se débrouiller pour faire les aménagements, sans trop aller titiller ceux qui ont des prétentions exorbitantes, et il y en a tout de même quelques-uns. Carrefour rebâtissait une galerie neuve et leur fournissait une surface à l'intérieur. Là, ce n'est pas ce qu'il va se passer. Ils vont rénover la galerie, et là, ils sont pris à la gorge et vont devoir payer le renouvellement de leur galerie. Donc, ce n'est pas exactement la même chose. Ils se sont donc « fait avoir ». Ceci dit, ils nous ont assez ennuyé les uns les autres, parce qu'à la fin, il n'y en avait certes qu'une, mais ils ont été deux ou trois. Il faut savoir aussi que si nous ne faisons rien là-bas, dans trois ou quatre ans, le magasin Carrefour est fermé, et ce serait un désert commercial à l'Est. Il faut savoir que ce Carrefour n'a pas subi de modification majeure depuis 1976, soit 37 ans. C'était Euromarché à l'époque. En revanche, le Secrétaire Général de Carrefour, Jérôme BÉDIER m'a dit qu'ils avaient la volonté forte de développer là-bas, sur leur partie. Nous avons dit que nous voulions voir le développement global.

Cela dit, à l'Est, dans la période actuelle, dans les quatre ou cinq ans à venir, peu de zones vont se développer. Il faut savoir que Carrefour, à plusieurs endroits, commence à revendre ses galeries commerciales, ils ont fermé des filiales et l'étranger. La situation de Carrefour n'est pas extraordinairement brillante. S'il n'y avait pas eu le tramway, peut-être que Carrefour était prêt à fermer le magasin. Là-bas, ne devons-nous pas réfléchir peut-être en termes d'habitat, à côté de Thise ou Chalezeule, de loisirs ? On me dit qu'à Amnéville, il y a le zoo, mais il y a aussi une zone où il n'y a que du loisir. L'idée est de dire que l'on va aller voir à Amnéville. De plus, nous avons rencontré au SIMI (Salon de l'Immobilier d'entreprise) des gens qui voudraient investir. Nous nous sommes dit qu'il y avait peut-être moyen d'y mettre de l'immobilier, du tertiaire (j'en doute un peu), de la surface commerciale, avec des loisirs à titre privé, un complexe aquatique, une piste de ski. L'idée est de réétudier un nouveau projet pour ce secteur-là. Je pense qu'au fond, ce n'est pas si mal que cela. Nous pouvons avoir peut-être aussi besoin de mettre en place d'autres choses auxquelles on ne pense pas.

Mme PRESSE.- N'avions-nous pas parlé d'une Chambre des Métiers, au développement d'habitat durable ?

M. LE PRÉSIDENT.- Si, cela peut être cela aussi. Cela peut être une zone des métiers durables. Cependant, c'était plutôt de l'autre côté, sur Thise. En fait, on ne sait pas ce que l'on va mettre là-bas. C'est pour cette raison que je demande s'il faut s'engager dans le développement d'une zone commerciale traditionnelle avec des grands bâtiments qui ne trouveront pas preneur, ou essayer un autre concept. Telle est l'idée.

M. CONTOZ.- Dans Besançon 2030, qu'avons-nous dit pour cela ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pas grand-chose. C'est Grand Besançon 2030. Lorsque nous avons négocié cette zone, nous étions dans une période où nous n'étions pas du tout inquiets sur le fait de la remplir. Aujourd'hui, on voit bien que cela va être très difficile de faire venir des entreprises là-bas. Je vous rappelle que l'on avait négocié, certes peut-être trop durement, que l'on ne finançait rien. Si on avait mis 5 ou 10 M€ dans la balance, peut-être que cela aurait changé les choses. D'abord, il fallait mettre 4 M€ de plus, et je suis persuadé que le concept de ces zones va de plus en plus changer. C'est donc peut-être l'occasion d'inventer un nouveau concept avec du loisir. En effet, on m'a dit qu'à Amnéville, le week-end, c'était noir de monde là-bas. Donc, on doit aller voir là-bas, et à Angers un autre concept. C'est tout ce que nous pouvons dire par rapport à cela. L'objectif est donc de passer un contrat avec la SPL.

On doit également gérer cela avec le démarrage de l'agrandissement de la galerie commerciale de Carrefour Valentin. On doit voir avec eux comment Carrefour se situe. En effet, à un certain moment, ils nous avaient dit que si nous démarrions École-Valentin avant cela, ils ne faisaient rien là-bas. J'avais donc vu avec Yves GUYEN que nous affermissions les choses ici, pour qu'ensuite ils puissent démarrer. Maintenant, il paraît que ce n'est plus forcément cela. Nous allons voir cela demain.

M. GUYEN.- J'ai l'impression que Carrefour amuse les deux collectivités. En effet, d'un côté, on dit que le Maire de Besançon, Président de l'Agglo, met la pression pour développer Chalezeule ; d'un autre côté, on dit que le Maire d'École-Valentin met la pression pour développer Valentin.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Maire de Besançon leur a dit qu'ils voulaient démarrer Chalezeule, affermir Chalezeule, et ensuite, démarrer la zone de Valentin, mais pas dans 10 ans. C'est ce que nous allons leur redire demain. Après, il est possible qu'ils nous amusent encore, mais ils ne peuvent pas trop nous amuser. Le Carrefour d'École-Valentin est tout de même celui qui fonctionne le mieux. En revanche, celui de Chalezeule est en train de mourir.

M. GUYEN.- Concernant le cadî moyen sur la Région, l'hypermarché Carrefour Valentin est le meilleur. Simplement, aujourd'hui, nous avons aussi une galerie marchande vieillissante (1984). Donc, nous avons un investisseur prêt à déposer pour agrandir la galerie marchande.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu comprends bien que je voudrais essayer d'avoir des garanties aussi de l'autre côté.

M. GUYEN.- J'entends bien, mais j'explique les deux situations aux collègues. Ils sont prêts à investir pour 25 boutiques, et faire un parking semi-enterré, et Carrefour ne bouge pas dans l'enveloppe qu'il a, dans son emprise. Simplement, ils risquent de restructurer l'intérieur du magasin. Aujourd'hui, il faut que l'on avance, parce que nous avons un investisseur prêt à réaliser sur Valentin, pour la galerie marchande.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il me dit « si vous faites Valentin tout de suite, nous arrêtons tout sur l'Est », moi, en tant que Président de l'Agglo, cela me pose problème.

M. GUYEN.- J'entends bien. C'est pour cette raison que nous nous sommes rencontrés, Jean-Louis, pour dire qu'il ne faut pas qu'il y en ait un des deux pris en otage.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour cette raison que notre position est celle-la. Nous voulons les deux, mais phasés dans ce sens. Qu'il joue le jeu du double discours, nous l'avons déjà vu avec Ségécé. Quand il y avait de l'argent, c'était déjà difficile de négocier avec ces sociétés. Maintenant, il n'y a plus d'argent. Depuis que nous les connaissons, les interlocuteurs, chez Carrefour entre autres, ont changé au moins trois ou quatre fois. Donc, tu as calé quelque chose avec un Directeur du développement ; un autre arrive trois mois après, il n'y connaît rien et par principe, dit que ce qu'a fait son prédécesseur n'était pas bien, puisqu'il s'est fait viré, et il repart à zéro.

Voilà où nous en sommes. Nous autorisez-vous à passer un accord ? Cela ne passe pas en Conseil d'Agglo. Apparemment, vous êtes d'accord. Je rappelle tout de même pour les petits nouveaux, que lorsque nous sommes arrivés en 2001, la zone là-bas n'était pas d'un intérêt communautaire. Il faut se souvenir de cela.

Rapport n°3.2 - Club FACE - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi
--

M. MARTIN.- Le Club FACE Grand Besançon est un réseau d'entreprises locales interprofessionnel, créé en 2007 sous statut associatif, et rattaché à la Fondation FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) en 2010. Cette Fondation compte 40 implantations en France et 4 000 entreprises adhérentes. Le Club FACE du Grand Besançon regroupe à ce jour 55 entreprises, dont quasiment tous les grands donneurs d'ordres (GDF Suez, EDF, la Poste, etc.) ; 65 représentants d'entreprise sont directement impliqués dans des actions de face-à-face avec les demandeurs d'emploi sous forme d'entretiens-conseils (204 en 2011) ou d'ateliers collectifs (4 en 2011). Ces actions qualifiées de très positives ne répondent pas pour autant aux difficultés de recruter et de fidéliser du personnel qualifié, surtout pour des recrutements de salariés à temps partiel ou saisonnier.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce vraiment efficace ?

M. MARTIN.- Oui. En 2011, le Club FACE avait mandaté le Cabinet prestataire Asparagus pour vérifier l'opportunité de créer ou non un groupement d'employeurs. La réponse ayant été positive, la création du groupement d'employeurs par le Club FACE en est la suite logique. Ce groupement d'employeurs permettra ainsi de répondre à la demande des entreprises ayant des besoins saisonniers ou partiels, ou qui n'ont besoin de certaines compétences qu'à temps partiel, mais aussi de maintenir un emploi qu'une seule société n'est plus en mesure d'assumer seule. Pour les salariés, ce dispositif leur permet de bénéficier d'un emploi stable à temps plein et d'un salaire assuré par le groupement, et non pas par chacune des entreprises. Ce dispositif permet également pour le salarié d'avoir un emploi varié, de développer sa capacité d'adaptation, l'objectif étant de créer 15 embauches à temps partagé sur la première année de fonctionnement. La mise en œuvre de ce dispositif comporte deux phases successives, une phase de construction en coordination avec les financeurs et partenaires du projet, et une phase de démarrage et mise en œuvre avec l'embauche d'une personne salariée pour le fonctionnement du groupement.

Le coût prévisionnel 2013, dont l'embauche, est de 29 000 €. La Direccte finance à hauteur de 10 000 €. La valorisation du bénévolat est évaluée à 6 000 €, le Club FACE 3 000 €. Il est demandé une aide à la CAGB de 10 000 €.

Examen des rapports de la Commission n°03 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté
